

Direction de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de GUADELOUPE

Basse-Terre, le

**Communauté de communes de Marie-Galante  
(CCMG)**

**États des lieux**

## **1. État des lieux des linéaires de cours d'eau**

### **1.1. État des masses d'eau de surface**

Les masses d'eau de Guadeloupe et leur état sont définies dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) de Guadeloupe 2016-2021 approuvé le 30 novembre 2015 et dans l'état des lieux réalisé dans le cadre de son élaboration.

Aucune masse d'eau « cours d'eau » n'existe à Marie-Galante et par conséquent sur le territoire de la CCMG.

La CCMG est concernée par 2 masses d'eau côtières dont l'état est indiqué dans le tableau ci-dessous :

<b>Code</b>	<b>Nom</b>	<b>État chimique</b>	<b>État écologique</b>
FRIC04	Pointe Canot– Pointe des châteaux	bon	moyen
FRIC05	Pointe des châteaux – Pointe de la Grande Vigie	bon	moyen

### **1.2. Domanialité des linéaires de cours d'eau**

Conformément à l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2008 relatif à l'identification et à la gestion du domaine fluvial de l'État en Guadeloupe, les cours d'eau appartenant au domaine public de l'État recensés sur le territoire de la CCMG sont les suivants :

<b>Nom</b>	<b>Communes</b>
Rivière Saint-Louis	Saint-Louis
Rivière du Vieux-Fort	Saint-Louis

Les autres thalwegs potentiellement rencontrés sur le territoire de la CCMG ne sont pas considérés comme des cours d'eau.

### **1.3. Masses d'eau ayant fait l'objet d'une autorisation ou déclaration d'entretien**

Comme indiqué au 1.1 aucune masse d'eau « cours d'eau » n'est recensée sur le territoire de la CCMG.

Le programme d'entretien 2016-2021 des cours d'eau domaniaux de Guadeloupe du Conseil régional, autorisé par l'arrêté préfectoral du 2 août 2017, prévoit des travaux sur le territoire de la CCMG, sur la rivière Saint-Louis.

### **2.État des lieux des ouvrages**

Le seul ouvrage hydraulique recensé à ce jour sur le territoire de la CCMG est le suivant :

<b>Commune</b>	<b>Type</b>	<b>Dénomination / Localisation</b>	<b>MO connu ou présumé</b>	<b>Statut réglementaire</b>
Saint-Louis	Barrage	Grand Bassin	Conseil départemental	Autorisé/déclaré au titre de la loi sur l'eau

Cet inventaire pourra être complété par les études à lancer dans le cadre de la MATB.